

Avis de vacance interne et externe

**DIRECTION IMMOBILIER**  
**Électricien au Service maintenance du patrimoine**

Emploi à temps complet relevant du cadre d'emplois des Adjoint Techniques Territoriaux

**Délai de rigueur au plus tard le :**  
**Jeudi 16 mars 2017 inclus**

Sous l'autorité d'un encadrant de proximité, l'électricien réalise, seul ou en équipe, divers travaux d'entretien, d'aménagement et de rénovation des ouvrages électriques du patrimoine de la collectivité en suivant les directives ou d'après les documents techniques.

**Missions du service maintenance du patrimoine :**

Rattaché à la direction de l'Immobilier, le service maintenance du patrimoine prend en charge l'ensemble des travaux en tous corps d'état pour l'entretien courant, la maintenance et les réparations du patrimoine bâti de la ville.

Il est chargé :

- de la maintenance des équipements techniques attachés au bâtiment,
- de la gestion des différents contrats d'entretien,
- des vérifications périodiques réglementaires confiées à des prestataires extérieurs,
- des travaux d'amélioration, d'aménagement et de restructuration des bâtiments.

**Fonction :**

- Diagnostic et contrôle à la demande des équipements/installations relevant de sa ou ses spécialités,
- Travaux d'entretien courant, réparation, déploiement, ajustement des équipements,
- Organisation technique de manifestations.

**Activités :**

**Diagnostic et contrôle à la demande des équipements/installations relevant de sa ou ses spécialités : électricité (20%)**

- Diagnostiquer une panne sur une installation électrique et réparer les éléments défectueux,
- Détecter et signaler les dysfonctionnements et dégradations constatées sur une installation,
- Suggérer une intervention de maintenance courante à titre préventif ou curatif,
- Formuler un avis technique,
- Identifier le moment propice d'intervention.

**Travaux d'entretien courant, réparation, déploiement et ajustement des équipements en électricité (50%)**

- Réaliser les opérations de maintenance de niveau 2<sup>e</sup> et 3,
- Organiser son chantier dans le respect des procédures,
- Contrôler le fonctionnement de l'installation,
- Réaliser des saignées ou des supports (perçement de murs, scellements...) pour le passage de câbles,
- Réaliser et poser des chemins de câbles et des conduits électriques en apparent ou en encastré,
- Positionner et câbler une armoire ou un tableau de distribution électrique de locaux domestiques ou tertiaires et raccorder aux équipements,
- Fabriquer des supports et des armoires électriques,
- Effectuer des travaux simples de maçonnerie,
- Installer et raccorder des équipements électriques,
- Contrôler le fonctionnement de l'installation,
- Rédiger des schémas d'installations et plans de recollement.

**Participation à diverses manifestations de la Ville (organisées par la Ville ou par des associations diverses) (20%)**

- Installation, permanence durant la manifestation et désinstallation des installations électriques sur les bâtiments ou sur l'espace public.

### **Participation à la vie de l'équipe (5%)**

- Réunions de service,
- Maintenance des matériels, machines et outils, locaux,
- Gestion des stocks,
- Conduite, entretien de premier niveau, nettoyage, détection des dysfonctionnements des véhicules de service.

### **Participation à l'astreinte bâtiment**

- Assurer toutes les interventions et dépannages bâtimentaires qui permettent de mettre en sécurité un équipement ou d'assurer la continuité de fonctionnement.

### **Exploitation des abords de la voirie et des équipements en viabilité hivernale**

- Opérations de déneigement.

### **Compétences :**

#### **Savoir-faire :**

- Utiliser internet, un intranet, une messagerie électronique,
- Utiliser une suite bureautique dans ses fonctionnalités de base,
- Utiliser des logiciels et des progiciels "métiers,"
- Lire, comprendre et appliquer une notice, dans son domaine de compétence,
- Utiliser les techniques de bâtiment second œuvre prenant en compte les exigences d'écoresponsabilité, en fonction de sa ou ses spécialités : électro - technique, techniques d'entretien des installations électriques et réglementation électrique,
- Contrôler et maintenir les systèmes d'alarme incendie,
- Utiliser les techniques de relevés, lecture de plan et interprétation des représentations techniques,
- Appliquer les procédures de nettoyage en vigueur,
- Appliquer les règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail (dont gestes et postures, EPI...),
- Appliquer les règles de sécurité collectives et individuelles dans le cadre de l'utilisation des engins, matériels, des outils et des produits,
- Connaissances de base TCE,
- Mettre en œuvre les techniques et les matériaux d'intervention en viabilité hivernale en respectant l'environnement.

#### **Connaissances :**

- Règles d'entretien et de gestion écoresponsable d'un bâtiment (tri sélectif, économies d'eau, etc...),
- Réglementation des ERP,
- Normes sanitaires,
- Classification des bâtiments,
- Périmètre d'intervention en fonction de ses qualifications et habilitations : électricité,
- Connaissances de base en électricité.

#### **Qualités essentielles à la tenue de l'emploi :**

- Sens du travail en équipe,
- Minutie, dextérité, habileté,
- Sens des relations humaines,
- Sens de l'organisation d'un chantier,
- Rigueur,
- Autonomie

#### **Contraintes :**

- Travail possible en contact avec des substances contenant de l'amiante,
- Travail sollicitant de façon répétitive les membres supérieurs : épaule, coude, poignet-main-doigts,
- Travail dans des espaces limités - travail courbé et agenouillé.

#### **Habilitations :**

- Amiante opérateurs,
- Habilitation électrique B2VBR,
- PSC1,
- Plate forme élévatrice mobile de personne (nacelle),

#### **Conditions d'accès :**

- CAP Productions et réalisations d'ouvrages électriques ou BAC PRO Electro Technique Énergie Équipements communicants ( ELEEC )
- Permis B

### Conditions particulières :

- Port d'EPI, de vêtements de travail,
- Horaires réguliers - horaires 35 h sur 4,5 : 7h30/12h00 - 13h30/16h45 (sauf vendredi 8h00-12h00),
- Organisation des congés permettant la continuité du service public,
- Organisation du travail dans le cadre du protocole GTT 2016,
- Participation aux manifestations organisées ou accompagnées par la ville (événements festifs, marché aux fleurs, marché de Noël, fête du parc, ateliers GUSP...) : disponibilité en dehors des horaires habituels de travail, activité obligatoire durant le temps de travail,
- Astreinte régulière « astreinte bâtiment » : en dehors des heures normales de travail des services de la Direction de l'Immobilier, en lien avec le cadre d'astreinte ou le télésurveilleur, 24h/24h du lundi 7h30 au lundi suivant,
- Viabilité hivernale des voiries et équipements : activité obligatoire durant le temps de travail / sur base du volontariat en dehors du temps de travail.

Les activités et compétences sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution du service public et des techniques de travail.

Les fonctionnaires du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux en fonction, ou les agents non titulaires en fonction, étant précisé que les candidatures des titulaires seront examinées en priorité, voudront bien faire acte de candidature, sous couvert de leur Chef de service, (**lettre de motivation + CV obligatoire**), à Monsieur Le Maire - Direction des Ressources Humaines - Service Développement Emploi et Compétences :

Le Directeur Général des Services,

